



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Juin 2019

N° 2019 – 10

## Rapport Moral

### 2<sup>ème</sup> Exercice : du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019

#### CHRONOLOGIE DE NOS ACTIONS ET PARTICIPATIONS

- 19 septembre 2018, émission télévisée sur le port de Nice avec Gérard Bonnes, les adhérents et sympathisants de l'ANQAEV.
- Semaine du 29 octobre, deux conférences de Daniel Moatti sur le campus de Saint Jean d'Angély lors des « **Assises de la Transition Ecologique et Citoyenne –Alpes Maritimes et Alpes du Sud** », co-organisées par la Maison des Sciences de l'Humain Sud-Est et des laboratoires de l'Université Côte d'Azur. A cette occasion, interviewé par plusieurs médias, notre président a pu développer la thématique de la pollution du port de Nice et des autres ports méditerranéens.
- 7 décembre 2018, réunion de la Commission de la Proximité et de l'Environnement du port de Nice.
- 18 janvier 2019, restitution de l'étude d'une Zone maritime à émissions contrôlées de soufre (Zone ECA) en Méditerranée par les hauts fonctionnaires du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à Marseille.
- Le 8 mars 2019, la municipalité de Toulon recevait les responsables institutionnels et décideurs économiques ainsi que des universitaires pour discuter du 4<sup>e</sup> appel à projet européen **Interreg/ Marittimo** du « **suivi de la qualité de l'air dans les ports** ». Les régions françaises et italiennes impliquées sont Sud/Paca, la Collectivité Territoriale Corse, la Ligurie, la Toscane et la région autonome Sardaigne.
- Le 12 mars, invitation au port de Marseille par les responsables de la société de ferries La Méridionale, investissant dans la technologie et l'économie « verte et vertueuse ». Pose d'un filtre à particule sur le navire amiral de cet armateur.
- Le 22 mars réunion des directeurs de laboratoires de l'Université Côte d'Azur à Sophia Antipolis à propos des Objectifs de Développement Durable (projet ONU/UE/Gouvernement français)
- Le 23 avril réunion de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sur la qualité de l'air dans les ports et la révision du **Plan de Protection de l'Atmosphère**
- 13 mai, interview sur Fr3 sur les paquebots et les croisières.
- 16 mai réunion de la Dreal pour la mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère région PACA, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement département 06
- 05 juin, interview par LCI sur les navires dans le port de Nice.
- 07 juin, interview par Libération du Président et du Secrétaire général.
- 11 juin, réunion de la DREAL pour préparation du PPA/06
- 16 juin, deux conférences à l'occasion de Nice cool et verte (Métropole et Alternatiba)

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



## OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Durant toutes ces réunions et interviews nous avons rappelé les objectifs de l'Association. Pour obtenir une amélioration sensible de la qualité de l'air, il faut :

### Evaluer la qualité de l'air

Dans ce cadre, le rapport de la Cour des Comptes de l'Union Européenne, 2018 n°3 spécial, consacré à la qualité de l'air, et le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé du 6 décembre 2017 nous ont remarquablement aidé dans nos démarches vis-à-vis des institutionnels par la reconnaissance de normes de mesure de la qualité de l'air insuffisamment fiables. Dans le Plan de Protection de l'Atmosphère, nous demandons que les exigences de ces deux organismes internationaux soient effectivement appliquées :

- Prise en compte des particules ultrafines de 10 microns, mais aussi de 2,5 microns, de 1 micron et inférieures.
- Prise en compte du nombre de particules fines en sus de la masse
- Prise en compte des pics de pollution émis par les bateaux lors des manœuvres dans le port en prenant des mesures sur des laps de temps égaux voire inférieurs à 10 minutes.

### Protéger les riverains

Par des mesures d'urgence comme le passage obligatoire au 0,1% de teneur en fioul des navires lorsqu'il est prévu ou constaté une ou des périodes de pollution aérienne sur Nice

Electrification des quais, d'autant que c'est techniquement possible même si Nice demeure au bout du réseau EDF. Ainsi la Méridionale a expérimenté à Ajaccio une électrification des quais par générateur fonctionnant au Gaz Naturel Liquéfié.

Passage au fioul le moins polluant à 0,1% dès la zone portuaire (amendement du député de Marseille, Monsieur Saïd Ahamada).

Demande par les associations d'Ajaccio, Bastia, Marseille, Toulon, Port-Vendres et Nice de l'alignement sur la législation des mers nordiques européennes. Sur ces mers le fioul le moins polluants est imposé à 0,1 % de soufre et dès 2022, les oxydes d'azote seront interdits.

## Où EN SOMMES-NOUS ?

La gravité de la pollution aérienne en provenance des navires n'est plus contestable scientifiquement et n'est plus contestée institutionnellement. Ce n'était pas le cas, il y a seulement trois ans.

Sur le plan institutionnel, les contacts et réunions avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont nombreux, mais pour l'échéance de 2020 !

Avec AtmoSud (ex AirPaca), nos relations sont devenues très bonnes et ses responsables acceptent nos suggestions.

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



La Commission de la Proximité et de l'Environnement du port de Nice a été réunie pour la dernière fois, le 7 décembre 2018. Depuis, nous n'avons plus de nouvelle.

Les armateurs, les cimentiers Vicat comme Lafarge armant le Capo Nero sont passés au diesel marin à 0,1% sur l'ensemble du trajet entre Nice et la Corse, ceux de La Moby Lines qui avaient accepté de passer au 0,1% dès la zone portuaire, ont quitté Nice depuis le 6 janvier. De leur côté, La Corsica Linea et la Méridionale qui font tant d'efforts, pose de Scrubber ou de filtres à particules sur les navires, l'électrification des quais à Marseille et en Corse, ne desservent pas Nice. La Corsica/Sardinia Ferries, les bateaux jaunes, reliant Nice à la Corse posent problème surtout en été. Stationnant moins de deux heures à quai, les capitaines peuvent utiliser constamment le fioul allégé à 1,5% de soufre, donc 15 fois plus polluant que le 0,1%.... Les responsables de la compagnie refusent tout geste en faveur des riverains. Certes, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ils passeront, vu l'évolution de la législation internationale, au fioul à 0,5% de soufre, mais c'est encore bien trop polluant et dangereux.

## **PERSPECTIVES**

### **Problème pollution aérienne par les paquebots,**

Les scientifiques de « Transports et Environnements » ont publié, le 6 mai 2019, une étude montrant la grande nocivité et le poids très importants des paquebots dans la pollution aérienne. Ceci confirme les études précédentes et l'importance des carburants malsains actuellement utilisés. D'après cette étude, les paquebots en Europe pollueraient autant que toutes les voitures réunies de l'Union Européenne. Les ports des mers nordiques européennes ne sont pas épargnés en dépit de l'imposition du fioul à 0,1% qui, néanmoins, reste cent fois plus polluant que le diesel des véhicules terrestres. Il faut donc multiplier par la puissance des moteurs du navire pour obtenir une évaluation correcte de la pollution.

### **Le port à l'Ouest de Nice**

Le Conseil municipal a autorisé par délibération du 18 décembre 2018 une nouvelle étude de faisabilité à l'ouest de Nice, sachant que les maires de Saint Laurent et de Cagnes sur mer ne veulent pas d'un grand port de commerce chez eux.

Il faut dire que l'effondrement en octobre 1979, suite aux grands travaux de création d'un port à l'aéroport de Nice, d'une partie de la rive est du Var et le raz de marée mortel qui s'en est suivi à Antibes incitent à la réflexion et à la prudence.

Pour l'instant nous n'en savons pas plus.

Cependant, ce port serait créé pour, selon les termes du 1<sup>er</sup> ministre dans le rapport CIMER de novembre 2018, « récupérer une part de la manne financière des croisières ». Certes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une amélioration sera sensible par le passage au fioul à 0,5% de soufre, mais ces émanations sont 5 fois plus polluantes que le 0,1% des navires des mers nordiques et 500 plus polluantes que le diesel des véhicules terrestres à 0,001%.

Même la législation des mers nordiques n'empêche pas Le Havre d'être en 21<sup>e</sup> position des ports les plus pollués d'Europe, Marseille est à la place peu enviable position de 8<sup>e</sup> et Nice à la 39<sup>e</sup>. Mais si les paquebots géants viennent dans notre port ou dans l'éventuel port de l'Ouest ou stationnent au large de Nice, nous serons bien évidemment impactés dans nos quartiers de l'est niçois. Entre l'ouest et

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**

**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



l'est il n'existe malheureusement nulle frontière physique ou géographique capable d'empêcher les vents de nous apporter suies, fumées toxiques et particules ultrafines.

### **Progrès technologiques**

Les progrès techniques sont considérables sur les navires avec, concernant le fioul et le diesel, des poses de filtres scrubbers, et mieux, de filtres à particules.

Mais ces investissements lourds ne sont, en fait, qu'une bataille retardatrice permettant d'utiliser encore et toujours les fiouls marins lourds et hyperpolluants à 3,5% et 1,5%. C'est à la fin de la combustion que les suies, particules ultra fines et autres sont recueillies dans les filtres. Comment par la suite sont nettoyés ces filtres et traités les déchets ? Les réponses des responsables restent trop floues.

Les navires hybrides fioul/GNL/électricité sortent aussi autorisant les déplacements et stationnements en zones portuaires et dans les ports sans faire tourner les moteurs auxiliaires et sans avoir besoin de l'électricité à quai. Deux des ferries de la Grimaldi (Italie/Espagne) ont été rénovés et équipés de générateurs et groupes électrogènes. Dans les ports et à quai, ils utilisent uniquement les moteurs électriques non polluants et silencieux.

D'autres navires voient le jour, naviguant au Gaz Naturel Liquéfié. C'est l'idéal, avec la quasi disparition des oxydes de soufre, d'azote et des particules, sauf que la production de CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre est encore trop grande. Mais les progrès en matière de pollution aérienne sont considérables.

En attendant la construction industrielle de navires à hydrogène (sans pollution reconnue), des navires au GNL équipés de systèmes éoliens commencent à circuler dans les mers scandinaves.

La plupart des ports scandinaves sont déjà électrifiés et quatre ports italiens investissent dans l'électrification des quais : Gênes, La Spezia, Tarente, Livourne. Par ailleurs, les autorités portuaires italiennes des ports de Venise, Naples et Civitavecchia ont opté pour le 0,1%.

En somme, les Italiens ont pris de l'avance sur la gestion écologique des ports méditerranéens.

### **CONCLUSION**

Entre les rapports des scientifiques du GIEC qui interpellent les autorités sur le dérèglement climatique et ceux de l'IPBES qui s'inquiètent à juste titre pour la biodiversité, nos actions contre la grave pollution aérienne émise par les navires, s'inscrivent dans l'air du temps scientifique et médiatique.

La protection des riverains des ports doit devenir l'une des priorités de l'Union Européenne, du gouvernement et des collectivités territoriales. Nous y veillerons.

Fait à Nice, le 8 juin 2019

Daniel Moatti  
*Président de l'ANQAEV*

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)